

AVIS D'IMPÔT 2014

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 14 69 517 608 160 C

Référence de l'avis : 14 91 4278586 64

Numéro de contrat de prélèvement : P3 91 0125493 36

RUM* : FR46ZZZ005002P391012549336

Numéro de propriétaire : 471 T00743 K

Débiteur(s) légal(aux) :
M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD

USUFRUITIER 0651 MCGQ7D
M THOMAS DAMIEN THIBAUT
MICHEL DANIEL
NU-PROPRIET 0651 MCNJW6

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 08/08/2014

Date de mise en recouvrement : 31/08/2014

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2014**

1 197,00 €

91121

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2014
directement sur impots.gouv.fr
ou auprès de votre centre prélèvement service,
la somme à payer sera prélevée le 27/10/2014
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073

Titulaire : M THOMAS THIBAUT M

Établissement teneur du compte : LBP CENTRE DE PARIS

Nom du créancier : DGFIP DRFIP LIMOUSIN

TAXES FONCIÈRES 2014 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 91 ESSONNE

Commune : 471 A ORSAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2013	25,52 %	0,338 %	0,80 %	12,69 %	0,356 %	7,64 %	
	Taux 2014	25,52 %	0,332 %	0,80 %	12,69 %	0,423 %	7,31 %	
	Adresse	27 RUE DE LA	CURE D AIR					
	Base	2447	2447	2447	2447	2447	2447	
	Cotisation	624	8	20	311	10	179	1152
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisations 2013	619	8	19	308	9	185	
	2014	624	8	20	311	10	179	
Variation en % ⑦		+0,81 %	0 %	+5,26 %	+0,97 %	+11,11 %	-3,24 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	
	Base terres non agricoles							
	Base terres agricoles							
	Cotisations 2013							
	2014							
Variation en % ⑦		%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « collectivité »								
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 5€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		45
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧		
						Dégrèvement JA « Etat » ⑨		
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑨		
						Montant de votre impôt :		1197

Vos démarches

- ⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 011* - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
- Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
- Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU SUD-OUEST - S.A.I.D. 1ER SECTEUR
3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX
Tél : 01 69 31 83 71 Courriel : sip.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 FERME MARDI & JEUDI APRES-MIDI

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.